Première année. - N° 107 — 10 centimes le N° — Samedi 16 Octobre 1915

La Région DE CHARLEROI

Journal Quotidien

Rédaction, Administration, Publicité
Bureau :
22, Rue du Laboratoire, CHARLEROI

Abonnements : Pour la Ville, fr. 2.00 / Par la Poste, fr. 3.00 } Par mois

ANNONCES :
Offres et demandes d'emplois, 2 lignes 0.50
Corps du journal la ligne 3 fr. - Faits-divers la ligne 2 fr.
Anonces judiciaires la ligne 1 fr.
Avis de Sociétés, la ligne 0.50 - Nécrologie la ligne 2 fr.

Pour la publicité et tout ce qui concerne le journal dans l'Agglomération bruxelloise, s'adresser à L'AGENCE BRUXELLOISE, 115, Boulevard Anspach (1er étage), Bruxelles.

LA GUERRE

Communiqué allemand

Théâtre de la guerre à l'Ouest

Au Nord Est et à l'Est de Vermelles, les Anglais ont de nouveau été rejetés hors de nos tranchées. Seulement sur le bord Ouest de la Carrière à Cailloux, ils purent se maintenir dans un petit morceau de tranchée.

En Champagne, à l'Est d'Auberives, des troupes Saxonnes, ont déloge les Français d'un nid où ils avaient pu se maintenir dans notre position depuis la grande attaque.

Nous fîmes 5 officiers et 300 hommes prisonniers et capturâmes plusieurs mitrailleuses.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre, un de nos dirigeables a jeté des bombes sur les gares de Châlons et Vitry-le-François, très importantes pour les opérations militaires en cours.

Théâtre de la guerre à l'Est

Groupe d'armées du Général von Hindenburg :

Au Sud-Est et à l'Est de Dunabourg, les Russes ont attaqué de nouveau.

Au Sud de la chaussée Dunabourg-Novo Alexandrowk, ils furent repoussses avec des pertes extraordinairement lourdes.

Au Nord-Est de Wessolowo, deux attaques échouèrent également.

Par une troisième attaque, les Russes parvinrent ici à pénétrer dans nos positions sur la largeur d'un bataillon. La contre-attaque est en cours.

Un de nos dirigeables a jeté de nombreuses bombes sur la gare de Minsk, où de gros embarquements de troupes ont lieu.

Nous avons constaté 5 fortes explosions et un grand incendie.

Groupes d'armées du prince de Bavière et Linsingen.

Rien de nouveau.

Front Balkanique

Les opérations de l'armée Mackensen suivent leurs cours d'après nos plans.

Au Sud de Belgrade et Semendria, les Serbes ont été rejetés plus loin ; nous avons fait 450 prisonniers et pris 3 canons, (dont 1 lourd).

Les ouvrages sur le front Sud de Pozarevac, ont été pris d'assaut cette nuit, la ville fortifiée est ainsi tombée entre nos mains.

L'armée bulgare a commencé l'attaque à la frontière orientale de la Serbie ; elle a pris possession des hauteurs des cols entre Belogradzek et Koujazevac.

Berlin, 14 octobre. — Le chef de l'état-major amiral de la marine communique ce qui suit :

Nos dirigeables de marine ont, la nuit du 13 au 14 octobre, attaqué la ville de Londres et des établissements importants des environs, ainsi que les batteries d'Ipswich.

De nombreuses bombes incendiaires et explosives furent jetées sur la cité de Londres, les docks, les arsenaux de Hampton près de Londres et de Woolwich.

A tous ces endroits, furent constatés de fortes explosions et de grands incendies.

Malgré une violente défense qui commença déjà à la côte, tous nos dirigeables sont rentrés indemnes.

Communiqué autrichien

Théâtre de la guerre à l'Est

Vienne, 14 octobre. — L'ennemi a attaqué hier notre position à l'Ouest de Tarnopol. L'assaut fut entrepris sur trois rangées de profondeur, les hommes du premier rang étaient protégés par des boucliers. Nos troupes les ont repoussés avec de fortes pertes.

A part cela, rien de particulier au Nord-Est

Théâtre de la guerre austro-italienne

La violente canonnade continue contre nos positions sur les plateaux de Lafraun et Vielgereuth et contre quelques points du front des Dolomites.

Un bataillon d'Alpins qui avançait contre notre position au Sud de Riva, fut repoussé par notre feu d'artillerie.

Sur le front du territoire du littoral, nous avons occupé un morceau de tranchée dans la région de Javercek.

Deux attaques italiennes sur le Mrzli Vch qui, après un violent feu préparatoire d'artillerie, parvinrent jusque nos obstacles, furent repoussées.

Sur les autres parties du front de l'Isonzo canonnade habituelle.

Front Serbe

Dans la région allant de Belgrade vers le Sud-Est, nos troupes ont pris d'assaut hier les positions fortement retranchées d'Erino-Brdo et Cunak Stavara. L'ennemi qui, aux dires des prisonniers, avait ordre de tenir jusqu'au dernier homme, se replia en une fuite désordonnée contre le Mont Avala et la région à l'Est de celui-ci. Ses pertes sont extraordinairement élevées.

Notre artillerie lourde a, comme toujours dans des opérations semblables, pris une part glorieuse à ce succès.

Nous nous sommes emparés des retranchements de l'adversaire à l'Ouest, au Nord et à l'Est de Pozarevac.

Les attaques de nos alliés progressent aussi favorablement sur la Morava inférieure.

Communiqué français

Paris, 14 octobre, officiel d'hier après-midi. — Après la canonnade annoncée hier, l'ennemi a entrepris le soir une attaque d'infanterie contre nos positions au Nord-Est de Souchez. Il fut repoussé partout complètement, comme dans les attaques précédentes.

Le duel d'artillerie a été particulièrement violent au cours de la nuit entre la Somme et l'Oise, dans la région d'Andechy et à l'Est de Reims, près de Marouvillers.

Des batteries ennemies ont canonné vivement la région au Sud de Tahure et à l'Est de la colline de Le Mesnil. Notre artillerie les combattit efficacement.

A l'Est, dans les retranchements du Trapèze, nous avons avancé de tranchée à tranchée.

Combat de tranchées assez vif dans le secteur de Flirey ; duel d'artillerie et combat de tranchées dans les environs de Reillon.

Dans les Vosges, l'ennemi, après son échec, a renouvelé vers le soir son attaque sur le front du Lingekopf et du Schratzmaennle.

Un second feu préparatoire d'artillerie entrepris sur tout le front, fut suivi d'un nouvel assaut de l'ennemi, qui fut encore une fois repoussé.

Les Allemands ne parvinrent à prendre pied dans nos tranchées de première ligne, qu'en un seul endroit, sur une longueur de 60 à 80 mètres.

Une contre-attaque de notre part nous permit d'en reprendre immédiatement une partie.

Une escadrille aérienne de 19 avions a jeté 140 bombes sur la gare de Bazancourt, où on avait observé des mouvements de troupes ennemies.

Une autre escadrille de 18 avions bombarda l'embranchement d'Achiet-le-Grand près de Bapaume.

D'autres avions ont lancé des bombes sur la ligne de chemin de fer près de Warmeriville.

Paris, 14 octobre, officiel du 13 au soir. — L'ennemi a renouvelé ce jour avec des forces importantes, ses attaques au Nord-Est de Souchez contre le bois situé à l'Est de la route Souchez-Angres, et appelé Bois-en-Hache, contre nos positions dans le voisinage des Cinq-Chemins, contre la haute crête de Vimy, contre un petit fort pris récemment par nous dans le bois de Givenchy et quelques tranchées avoisinantes.

Malgré la violence extraordinaire du bombardement qui précéda ces attaques, et l'acharnement des assauts répétés, l'ennemi ne put pénétrer que dans quelques parties de tranchées dans le bois de Givenchy, lesquelles avaient été complètement détruites par des obus de gros calibre.

A part cela, nous avons maintenu partout nos positions et rejeté les assauts des Allemands qui subirent de très fortes pertes.

Combats d'artillerie particulièrement violents au Sud de la Somme, dans la région de Lihons, en Champagne, au Nord de Souain, au Nord de Massiges, dans l'Argonne, au Nord de La Harazée, entre Meuse et Moselle et au Nord de Flirey.

Dans les Vosges, notre feu a dispersé une attaque ennemie contre nos positions de la vallée de Lauche.

Communiqué italien

Rome, 14 octobre. — Officiel du 13 octobre. — A la frontière du Tyrol, l'activité de nos troupes a continué, particulièrement dans le secteur entre l'Adige et la Brenta, où l'ennemi, d'après des informations concordantes émanant de sources différentes, a subi des pertes très sérieuses.

Au cours de la journée d'hier, nos troupes eurent des engagements victorieux avec des détachements ennemis dans la vallée de Ribor (Chiefe), dans la petite plaine de San Giorgio (vallée de Ledro) et la vallée de Campelle (pointe de Maso, près Brenta).

Dans les Alpes Carniques, les 11 et 12 octobre, l'ennemi tenta une attaque sur notre front du Petit Pal, à l'Est du Col de Ploecken, jusqu'au Mont Salinciet sur la pointe de Pontebbana. Après un violent feu préparatoire d'artillerie, qui commença le 11 octobre et dura toute la nuit ainsi qu'une partie de la journée du 12, l'ennemi lança l'après-midi ses colonnes d'infanterie à l'assaut de nos positions à la pointe de Chiarzo.

La ténacité de nos troupes, le feu efficace de notre artillerie, de nos mitrailleuses et fusils, ainsi que les vives contre-attaques des nôtres dans les secteurs avoisinants le grand et le Petit Pal et du Pizzulmonte jusqu'au Mont Salinciet, firent, qu'après un long combat, l'adversaire fut refoulé le soir avec de fortes pertes.

La Guerre Maritime

Londres, 13 octobre. — Le bateau de pêche Vulture de Grimsby, a été coulé dans la mer du Nord.

On croit que les 10 hommes de l'équipage sont noyés. On a déjà retrouvé 3 cadavres.

Londres, 13 octobre. — On confirme la nouvelle d'après laquelle le vapeur Halizones de la ligne Houston (5093 t. bruts) aurait été coulé et l'équipage sauvé.

Amsterdam, 13 octobre. — Le *Nieuws van den Dag* annonce d'Ymuiden, que le vapeur de pêche Dolphin a assisté au naufrage d'un bateau de pêche Anglais, qui avait touché une mine.

Amsterdam, 13 octobre. — Le consul Hollandais à Arkangel annonce que le remorqueur Holland, allant de Rotterdam à Arkangel, a sombré dans la mer Blanche. L'équipage est sauvé.

Nous publierons dimanche prochain le récit de

L'entrée des Allemands à Charleroi

ECHOS

Un référendum sur le rétablissement de la monarchie en Chine

La légation chinoise à la Haye vient d'envoyer aux journaux une communication d'après laquelle, le peuple chinois ne peut pas se faire à la république. Il doute que la paix intérieure puisse être maintenue avec cette forme de gouvernement. C'est l'avis de tous les partis et celui des autorités militaires et civiles. La Chambre a voté le 6 octobre un projet de loi qui autorise le gouvernement à procéder à un référendum, sur la question du rétablissement de la monarchie. Cette loi sera bientôt mise à exécution.

—

La Bulgarie reçoit des déclarations de guerre

Londres, 14 octobre.—Le gouvernement annonce officiellement que les relations diplomatiques entre l'Angleterre et la Bulgarie sont rompues.

Le Havre, 14 octobre.— Le gouvernement belge a également decidé la rupture des relations diplomatiques avec la Bulgarie,

—

L'agression bulgare contre la Serbie

D'après les nouvelles de Nisch l'attaque bulgare a débuté mardi matin sur la ligne de chemins de fer le long du Timok supérieur. Les Serbes évaluent les forces bulgares qui ont pris part à l'action, à 50.000 ou 60.000 hommes, dont 10.000 comitadjis macédonniens. L'attaque a été si brusque et entreprise avec des forces si importantes que les avant-gardes serbes ont été forcées de se retirer, sur toute la ligne. Les forces bulgares se sont déployées en éventail. Elles sont maintenant massées sur un large front sur le versant méridional des monts Babinnos en face des positions de défense serbes du Timok.

On annonce que d'autres troupes bulgares ont franchi la frontière serbe sur la Vischava supérieure et se battent avec acharnement contre les bataillons serbes qui couvrent la frontière. Les Bulgares disposent d'une artillerie très forte, dont ils tirent le meilleur usage.

D'après des nouvelles de Bucarest les Albanais ont occupé Tirana dès le rappel de la garnison serbe.

—

Secours Italiens pour la Serbie et le Monténégro

Vienne, 14 octobre. — D'après une information de Cettigne, plusieurs officiers d'état-major Italiens viennent d'arriver en cette ville.

Un conseil fut tenu sous la présidence du roi Nikita.

On prétend que les préparatifs sont faits pour la marche des troupes italiennes à travers le Monténégro.

—

La démission de M. Delcassé

L'agence Havas annonce que M. Delcassé est atteint d'une grave pneumonie.

—

Paris, 11 octobre. — On annonce que le célèbre entomologiste Fabre vient de mourir.

—

Paris, 13 octobre. — Le sénateur Mézières est mort hier à Rehon.

—

Un vol chez la comtesse Lonyay

Un vol avec effraction a été commis au château d'Oroszvar (Hongrie), appartenant à la comtesse Lonyay. Le voleur, qui a emporté des bijoux estimes 20,000 couronnes, mais dont la valeur historique est considérable, est le bandit bien connu Matyasko ; il a été arrêté, mais on n'a pas retrouvé les bijoux.

La comtesse Lonyay, mariée en premières noces à l'héritier d'Autriche Rodolphe, est la fille de feu le roi Léopold de Belgique, et par conséquent la cousine germaine du roi Albert.

—

Les occupations du Gouvernement Belge

Nous trouvons dans le journal Italien *La Tribuna* un article au sujet des occupations du gouvernement belge au Havre.

La plupart des ministres, comme ceux de l'agriculture, des postes et chemins de fer, de la justice, de l'industrie et du travail, ont naturellement peu à faire.

Le ministre de l'instruction publique est depuis un certain temps déjà à La Haye, où il travaille dans l'intérêt des réfugiés belges.

Le plus occupé est le ministre de la guerre, baron de Broqueville, qui réside tantôt au Havre, tantôt à Dunkerque. Des entretiens ont constamment lieu entre lui, le roi et le lieutenant-général Wielemans, chef de l'état-major général.

Le nouveau ministre des affaires étrangères Beyens, ancien ambassadeur à la cour de Berlin, a également beaucoup de besogne.

Presque tous les envoyés à la cour belge l'ont accompagnée au Havre.

Seuls, les envoyés de l'Argentine, de l'Espagne et des Etats-Unis sont restés à Bruxelles.

Le 28 octobre 1914, l'envoyé turc a quitté le Havre à la suite de la déclaration de guerre, et en décembre le nonce du pape, Monseigneur Tacci-Porcelli, est parti pour La Haye et n'est plus revenu depuis.

M. Renkin, le ministre des colonies, veille à l'entretien des troupes qui partent au Congo.

Le ministre des finances s'occupe des emprunts belges et son collègue de l'intérieur a la charge des 160,000 refugiés belges qui sont en France.

EN TEMPS DE PAIX

A pareille époque, en temps de paix, on se serait mangé vivant dans les grandes villes comme dans les petits villages. Bien des querelles, des colères inassouvies auraient vu le jour, car... dimanche 17 courant, le troisième d'octobre, devaient avoir lieu les élections communales.

Nos murs barriolés d'affiches multicolores auraient étalé des dénonciations de tous genres, où l'on aurait lu cent mille fois en phrases pompeuses et autres grandiloquentes les mots :

« Contribuables, on vous trompe ! Nous en avons assez ! A vos poches, Messieurs les Gogos ! Les dessous de l'entreprise machine ou machin ! A bas les çi ou les là !... »

En un mot, le fiel seul remplissait les encriers pour aviver les haines et les rancunes politiques dans les villages. Et nous étions au temps de la Paix souveraine et radieuse que chanteraient si volontiers les luths endormis·

Maintenant, que nos yeux ont changé et voient les choses autrement, de plus loin, comme ces temps nous paraissent ridicules, comme ces discours nous semblent vains et mesquins ! Et comme nous nous rendons compte de l'importance exagérée que nous avons accordée à toutes ces questions de boutique bien souvent !

Vraiment, nous ne vivions plus que de nos aspirations pendant les trois semaines qui précédaient ce fameux jour de scrutin. Nous faisions fi, en ces temps de Paix, des sentiments de fraternité et de solidarité. Nos cœurs égoïstes oubliaient les beaux principes d'amour et d'humanité pour atteindre le but : faire arriver les nôtres ?..

Et les nôtres, nos conseillers, à quoi rêvaient-ils ? A la gloire, au triomphe ! Du fauteuil municipal ne croyaient-ils pas rénover l'univers ? Illusion des illusions ; goutte d'eau dans les mers des mondes, comme on rit maintenant de ces ambitions gonflées, de ces importances exagérées !

L'humanité est conduite par des rênes bien plus élevees ; et nous n'avions pas besoin, aux jours de Paix, de nous entredéchirer pour des glorioles si brèves. Cette année, il n'y aura pas d'élections communales et la terre tournera quand même ! Souvenons-nous-en plus tard, quand la Paix nous ramènera ces jours de disputes et d'inimitiés, aux veilles des petites élections ! N'exagérons plus nos prétentions ; taisons notre orgueil ; cherchons plus d'amitié au berceau de notre enfance, au village, à la petite ville qui nous a vus courir, garçons et filles, la main dans la main au cours de nos jeunes années.

Quand donc les hommes comprendront-ils qu'en cela réside le seul vrai bonheur et qu'au-delà tout n'est que vanité et mesquinerie. X. X. X.

A LA POSTE

Les Facteurs

Extrait de l'*Ami de l'Ordre* :

Le manifeste publié par les facteurs demeurés en fonctions aura été lu avec grand intérêt par la population bruxelloise, qui accorde toute sa sympathie à ces braves, rendant de si inestimables services.

Autorisés par M. le ministre Seghers, nos facteurs ont bien fait de reprendre leurs tournées, car depuis lors nombre d'affaires peuvent se conclure pour le bien-être de l'industrie et du commerce.

Si quelques collègues mènent une campagne méchante et vont jusqu'à insulter ceux qui travaillent, ils ne doivent pas se figurer que la population les approuve. Le facteur, à l'heure actuelle, est attendu avec plus d'impatience qu'en temps normal, car, outre les nouvelles commerciales, il nous apporte souvent un peu de bonheur en nous renseignant sur la santé d'êtres qui nous sont chers.

Vouloir empêcher les facteurs de travailler serait un acte infâme, car, comme le disait si bien l'article publié, ces gens dévoués ont aussi à nourrir femmes et enfants.

Ceux qui ne veulent pas reprendre du service et aiment mieux vivre des subsides des Comités de secours ne doivent pas se figurer être considérés, plus tard, comme des patriotes.

Du moment qu'une autorisation officielle a été donnée, il devient mesquin de refuser de servir les intérêts des habitants, et partant, ceux de la Patrie.

Je puis, en tout cas, affirmer que le nombre des facteurs qui rentrent en fonctions augmente de jour en jour : la correspondance devient de plus en plus volumineuse, à tel point que, dans certains quartiers, le service a dû être doublé.

Si ceux qui aiment mieux rester les bras croisés se décidaient à suive l'exemple de leurs confrères, le nombre de distributions pourrait augmenter et cette mesure recevrait bon accueil.

On se demande aussi si tous les chefs immédiats des facteurs, dans les bureaux de poste, ont fait leur devoir pour expliquer à leurs agents la ligne de conduite qu'ils avaient à tenir en vertu des autorisations de travail accordées. Il est permis d'en douter car les malheureux facteurs qui ont été abandonnés à eux-mêmes, ou mal conseillés commencent à faire entendre des plaintes amères contre les agissements de ceux qui étaient responsables de leur destinée et ils réclament des comptes sévères. On doit souhaiter que leur voix soit entendue.



Une recette.— Ci-dessous une recette infaillible pour enlever au lard américain le goût rance qu'on lui trouve très souvent.

La voici dans toute sa simplicité :

Grattez à l'aide d'un couteau le morceau de lard suspect afin de le débarrasser du sel et des poussières qui le recouvrent. Quand toutes les faces auront été nettoyées plongez le morceau dans un bassin d'eau tiède dans laquelle vous aurez versé un filet de vinaigre. Laissez baigner cinq minutes, après quoi rincez à l'eau fraîche et mettez égoutter à l'air. C'est tout : le mauvais goût a disparu. Il est préférable cependant de ne pas manger la première tranche, qu'on utilisera pour la cuisine.

Chicorée Trappistes Vincart
Agent : R.Rassart, rue du Fort, 43, Charleroi.

Cheval emporté. — Dans la journée du 14 courant, place de la Station du Sud, un domestique du louageur Bigot nommé Lesure se rendait au débarcadère avec un cheval attelé à un camion.

Le timon du camion, s'étant brisé, tomba dans les pieds du cheval qui s'emporta au galop dans la direction de la gare où il s'abattit pour se relever aussitôt et reprendre sa course. A ce moment, un passant du nom de Labar Auguste de Montigny-s-Sambre, se jeta à la tête du cheval qu'il parvint heureusement à maitriser avant qu'un accident ait pu se produire.

Félicitations à ce courageux citoyen dont nous signalons l'acte de courage à qui de droit.

Bières Artois, les plus fines. — Agent dépositaire : Henri Lejuste, Café Lejuste, Charleroi.

C'est bien fait ! — Un nommé Arthur D. a été condamné à 20 fr. d'amende par le Tribunal de Charleroi pour avoir martyrisé son âne.

Au Comptoir d'Huîtres, *rue Neuve, 42*
Grande exposition de poissons frais.
Moules parquées, Escargots, Crevettes,
Huîtres, Harengs

L'accident de tram. — Hier, à la suite d'une nouvelle visite médicale, le docteur a constaté que la victime M. Coppin avait deux fractures du tibia.

Maison Biot-Linglin
— Marché aux Chevaux — Charleroi —
Moulins à farine et Fours à cuire le pain brevetés

Au tribunal.— Le tribunal, toutes chambres réunies a décidé de tenir, a dater du 2 novembre, les séances correctionnelles les mardi, vendredi et samedi, le mardi à l'étage, les autres jours au rez de-chaussée.

Accident.— Avant-hier, vers 9 h. 1/2 du matin, un grand chariot venant de Frasnelez-Gosselies et se rendant au charbonnage de Marcinelle-Nord avec un chargement de marchandises pesant environ 3500 kilos, s'est renversé, heureusement sans causer d'accident de personne, près du pont de la gare.

Dispute de femmes. — La police a été amenée à verbaliser, avant-hier, près du palais de justice, à charge de deux femmes nommées B... Marie, demeurant rue de l'Egalité, en ville et V... Léonie, de la rue Cayauderie, qui s'engu... irlandaient de belle façon au grand amusement d'une galerie de plus de cent personnes.

Procès-verbal a été dressé aux antagonistes.

Scène de la rue. — Un pauvre goutteux maudissait la ville hier soir ; il geignait, gesticulait, vouant aux pires malheurs ceux qui président à son administration.

Comme nous n'étions pas bien éloignés du Monsieur, nous sommes parvenus à connaître le motif qui l'avait mis dans un pareil état d'exaltation.

C'était tout bonnement une borne en pierre qui dépasse le sol de 15 centimètres à la sortie de la passerelle pour chevaux qui se trouve branchée sur le pont de la Station.

Quand nous eûmes appris à ce Monsieur que des centaines et des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants s'étaient déjà étalés de tout leur long en trébuchant contre cette traîtresse de pierre ; que nous connaissions des sociétés d'assurances contre les accidents qui avaient payé des primes à des clients blessés par la même pierre, le pauvre goutteux s'est un peu calmé.

Que voulez-vous : le malheur en commun est moins pénible qu'en particulier.

N'empêche qu'un peu de couleur blanche sur ce piège épargnerait bien des écorchures à bien des genoux.

Aux tramways. — Nous avons emprunté, hier encore, le tram à vapeur pour rentrer de Nalinnes.

Les bougies sont toujours en vogue, mais nous avons appris que la société a fait procéder à des essais d'éclairage électrique.

Nous ne savons pas si ces essais ont été concluants ou non, mais nous sommes heureux de constater que la compagnie se décide enfin à écouter les doléances du public.

Mieux vaut tard que jamais.

Les meilleures
Au Suisse **Huîtres**

Aux Variétés. — La direction nous a ménagé pour cette semaine une représentation encore plus selecte que celle de la semaine dernière, qui a cependant obtenu un succès fou, un tel succès que ces messieurs ont dû ouvrir un bureau de location pour empêcher les cohues qui se produisent à chaque représentation.

Ce bureau sera ouvert à la porte du cirque à partir de 4 h. jusqu'à 5 h. 1/2.

Les porteurs de cartes en location entreront sans être obligé de faire la queue.

Une nouvelle pantomime intitulée «Une cause célèbre» sera interprétée dès samedi.

Plusieurs nouveaux numéros à sensation seront également donnés, entr'autres Mme Lisma, chanteuse à transformations, le baryton Del'hez, dans ses créations et Jeuris and Martinet, dans leur travail de force. Ajoutons la famille Cardinal qui paraîtra cette semaine dans son joli numéro : Une promenade au bois.

Comme toujours, il y aura foule au cirque, nous n'en doutons pas.

Triste individu. — La police ne pourrait-elle mettre fin à des scènes scandaleuses qui se répètent régulièrement au pied de la Montagne. Un individu vivant aux crochets d'une femme, vendeuse de journaux, exige d'elle impérieusement de l'argent. La malheureuse a-t-elle le malheur de refuser, immédiatement les coups pleuvent.

C'est à une scène de ce genre que de nombreuses personnes ont encore pu assister, hier matin vers 11 h.

Il est regrettable qu'il ne se soit pas trouvé là un homme à poigne pour flanquer à ce triste sire la correction qu'il avait si bien méritée !

Caisse des pauvres. — Olympic Club Carolorégien fr. 0.50
H.M. pour que mon vœu se réalise 1 00
Fédération Colombophile 0.50
Jeu de Balle 0.50

CHRONIQUE RÉGIONALE

Marcinelle. — *Vols.* — Rien ne pèse tant qu'un secret, le tenir est difficile aux dames...

L'épouse D, de la rue des Hiercheuses, s'était vantée qu'elle avait du charbon et du bois pour passer tout l'hiver, sans bourse délier...

La police veillait : l'agent Bertrand eut vent de l'histoire, accompagné des adjoints de police Clause et Vanvolxem de la 2e division, et d'une escouade de policiers, ils pratiquèrent des perquisitions chez les nommés S., D et G., où ils découvrirent du bois, des mitrailles, du charbon et des briquettes, soit plus de 2000 kil. Le tout fut restitué au charbonnage de Marcinelle-Nord et un procès-verbal a été dressé.

Jumet. — *Coups et injures.* — Hier, vers 1 heure de l'après-midi, la nommée Anna B. a porté plusieurs coups de poing à la tête de sa voisine nommée Léonie P., demeurant rue de Mons. Celle-ci a de plus été injuriée de p...

L'inimitié qui existe entre ces deux ménagères provient des querelles fréquentes qui s'élèvent entre leurs enfants qui fréquentent la même école.

Procès-verbal a été rédigé.

Dénonciation calomnieuse. — En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de Charleroi, le nommé François T., entrepreneur à Charleroi, avait été condamné à payer à Eugène B., voiturier, rue de Mons, une somme de 305 francs, à titre d'indemnité à la suite d'un accident de travail dont ce dernier avait été victime.

S'étant présenté pour toucher le premier acompte mensuel de 50 francs, le dit entrepreneur répondit qu'il n'avait pas de fonds.

E. B. vient d'apprendre que son ex-patron avait écrit au comité de ravitaillement de Jumet qu'il lui payait son indemnité mensuelle de 50 fr. et que, de plus, il touchait 20 fr. par mois de la société de bienfaisance française.

L'intention étant de lui faire supprimer ses secours, B. a déposé plainte à charge de T., les faits, lui étant dommageables et contraires à la vérité.

Incendie. — Hier vers 6 h. 1/2 du soir, Jules D., habitant rue Pont-Bergerand, était sorti de sa demeure en compagnie de sa femme. Arrivés rue de Marchiennes, environ un quart d'heure après leur départ, ils furent avertis qu'un incendie venait d'éclater chez eux. Ils regagnèrent rapidement leur domicile, mais des voisins s'étaient déjà mis à l'œuvre et se rendirent maîtres du feu qui avait pris naissance à l'entrée des escaliers de la cave, situés en dessous de ceux de l'étage où se trouvaient accrochés au mur plusieurs vêtements qui furent brûlés.

Les locataires ne sont malheureusement pas assurés et on ignore les causes de ce commencement d'incendie.

Vols. — Avant hier, alors que défense leur avait été faite à plusieurs reprises les nommés Frédéric T., Isidore J., Willy H., Jules D., Marcel C., Joseph P., Charlot M., Marcel L., J.-B. V. et Maximilien Joseph F. demeurant tous sauf ce dernier à Ransart, ont été surpris volant du bois sur le terril du puits n° 5 des charbonnages de Masses-Diarbois.

La police a dressé procès verbal.

— Juliette M. et Augusta L., demeurant rue Garde-Dieu et rue de la Révolution emportaient chacune une charge d'environ 15 kg de boulets qu'elles avaient volés au préjudice du charbonnage de Masses-Diarbois, quand un surveillant s'en aperçut et rejoignant les femmes leur reprit le produit de leur larcin.

Augusta L., revenue de la syncope dans laquelle elle était tombée, déclara que c'était à l'instigation de Juliette M. qu'elle avait dérobé du charbon.

Néanmoins, procès-verbal a été rédigé.

Délit de chasse. — Il y a quelques jours, vers 5 h. du soir, les épouses Jules L. et Vital D, demeurant rue Frison, passaient Sentier de la Grange, au lieu dit Haut de la Brûlotte, quand elles constatèrent qu'un gros lapin ou un lièvre — elles ne purent préciser — était pris à une bricole, placée contre la haie de la propriété Pirson.

Au moment où elles s'en approchaient, un nommé Hector M., demeurant Chaussée de Bruxelles, sortit de la pépinière en disant : « Je vais vous faire prendre » les femmes répondirent : « C'est nous qui allons vous faire prendre. »

Il ramassa alors le gibier, qu'il dissimula sous son paletot et l'emporta dans la pépinière en leur disant «ne dites rien, nous ferons part»

Hector M. nie le fait et déclare qu'à cette heure, il se trouvait dans un café situé non loin de là, occupé à jouer aux cartes.

Une enquête est ouverte.

Gilly. — *Acte de mauvais gré.* — Au cours de la nuit dernière, on a enduit de matière fécale la porte de la demeure de la veuve Adèle F., habitant rue des Hayettes.

La police recherche activement l'auteur de cet acte de mauvais gré.

Acte de probité. — M. Nestor Montigny, magasinier, demeurant rue des Campagnes à Châtelet, a trouvé hier, vers 7 h. du soir, aux Quatre-Bras, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent.

Cette honnête personne s'est empressée de remettre sa trouvaille entre les mains de M. le commissaire de police, à qui le propriétaire peut le réclamer.

Extraction illicite de houille. — Il vient d'être décidé que toutes les exploitations clandestines de charbon doivent être remblayées et que la commune devra supporter le montant des frais que ce travail nécessitera.

Mont-sur-Marchienne. — *Conseil communal.*— Jeudi soir, à 6 h, le Conseil communal s'est réuni sous la présidence de M. Desy, ff. de bourgmestre.

Sur 7 membres, 6 étaient présents.

Les objets suivants ont été discutés et approuvés :

Un règlement stipulant les règles à observer pour les installations d'éclairage électrique par les particuliers.

L'achat d'un moteur pour augmenter la force de production de la centrale électrique, qui est actuellement trop surchargée par suite de l'accroissement continu des abonnés.

Il a aussi été question des écoles à construire sur le terrain acheté dernièrement aux Gonceries. Un devis sera dressé et le cahier des charges sera bientôt mis à la disposition des entrepreneurs.

La séance est levée à 7 h. 1/2.

L'HIVER APPROCHE. — Avez vous une fourrure démodée, déchirée ou mangée des mites, des peaux que vous voudriez faire confectionner ? Voudriez-vous une fourrure dans des conditions exceptionnelles, adressez vous à la Fabrique de Fourrures **Mascaux-Paerewyck, 25, rue du Laboratoire, Charleroi**

Lodelinsart. — *Assemblée du Conseil communal.* — Lundi 18 octobre à 7 heures du soir, assemblée du Copseil avec l'ordre du jours suivant : 1. Concession dans le cimetière aux familles Ledoux-Bayet et L. Cornil Scouperman ; 2. Proposition relative aux cours d'adultes de Lodelinsart-Ouest, garçons ; 3. Emprunt à contracter par l'entremise du Crédit Communal ; 4. Proposition d'augmentation des secours aux ménages de 1 et 2 personnes ; 5. Divers.

Châtelet. — *Cartes d'identité.* — Des cartes d'identité d'un nouveau modèle seront nécessaires à dater du 1er novembre prochain. Dès à présent, on peut obtenir la nouvelle carte au bureau de police de l'hôtel-de-ville.

Bris de clôture. — L'épouse M. R. a abandonné son mari, un honnête porion qui gagne largement sa vie, parce qu'il lui reproche constamment de dépenser son argent sans compter. Elle est allée habiter Charleroi, rue Chavannes, en laissant à son mari le soin de payer les dettes.

Hier, elle revenait au domicile conjugal où, avec son époux, habite le ménage N. S. Trouvant la porte fermée, elle se mit à y donner des coups de pied avec une telle furie que l'huis céda. Ce fut alors une scène d'injures et de menaces à l'adresse de l'épouse N. qui, craignant un mauvais parti s'est sauvée. La police informe.

Scène de coups. — Depuis quelque temps Renelle D... vit séparée de son mari. Sa mère Sophie M... lui a fait habiter depuis la guerre, une maison appartenant à son grand'père, fugitif.

Paa suite de désaccord, la mère voudrait aujourd'hui faire sortir sa fille de l'immeuble, mais celle-ci prétend continuer à y habiter. De là, des scènes d'injures et de menaces qui ont dégénéré, hier, en un pugilat furieux.

S'étant rencontrées sur la rue, la mère et la fille s'injurièrent et s'empoignèrent. Au cours de la bagarre, la fille mordit sa mère au bras et lui fit une blessure assez profonde.

Sur le terril. — Nous nous sommes fait, il y a quelque temps, l'écho des doléances de la Direction des charbonnages du Boubier qui ne parvient pas, malgré les nombreux procès-verbaux dressés par la police de Châtelet, à supprimer l'accès de son terril.

Nous avons fait ressortir les dangers auxquels s'exposent ceux qui s'aventurent sur les flancs du terril et nous avons appuyé sur cette particularité que depuis le début de la guerre la Société de Boubier fait don à tous ses ouvriers de 300 kilos de charbon mensuellement : et ce n'est pas le seul avantage que les ouvriers de ce charbonnage reçoivent de la Direction.

Malgré cela, les gens refusent de comprendre la situation de la société qui fait dresser des procès-verbaux du chef de vol, non pas à cause du préjudice qu'elle subit mais dans le but d'éloigner les « ramasseurs » qui risquent à tout moment de se faire écraser.

Nous voudrions que les habitués du terril comprennent qu'en cas d'accident la société n'aurait pas de peine à se disculper et qu'au surplus ceux à charge de qui procès-verbal a été rédigé vont encourir, espérons-le, une punition qui leur ôtera l'envie de récidiver.

Que va-t-on faire ? — Oui, que va-t-on faire et qui va s'occuper pour que les tout-petits nécessiteux s'aperçoivent dans quelques semaines que la guerre n'a pas tué le grand Saint-Nicolas ?

Je pense que quelques dames et jeunes filles dévouées pourraient s'occuper dès à présent de recueillir les oboles de notre généreuse population dans le but de faire quelques agréables surprises. En cas de réussite, les Saint-Nicolas seraient remis aux parents nécessiteux quelques jours avant la date consacrée.

Les papas et les mamans seraient heureux de voir leurs tout petits dans la joie ; notre commerce local s'en ressentirait un peu également. Je sème l'idée. Qui la récoltera ? MYLIO.

Moulins pour le grain à la main et au moteur, **Toiles** et **tamis** pour farine. **Petits fours** sur le gaz pour 1 et 2 pains. **Bocaux** à conserves. **Lacets** à grives. **Prix spéciaux pour revendeurs.**
QUINAUX, Montagne, 70, Charleroi.

Chatelineau. — *Au ravitaillement.* — On nous écrit : Je suis de Chatelineau et, contrairement à ce que dit la chanson, n'en suis pas plus fier pour cela, car, excédé, il faut que je vous conte ceci, espérant que votre journal trouvera un heureux écho.

Jeudi dernier, au matin, c'était comme de coutume vente au magasin communal. Ma femme partie depuis le matin pour faire queue, comme les autres, en vue d'obtenir un peu de lard, n'est rentrée qu'à midi sonné... et les mains vides, le ventre aplati dans les bousculades, malade d'avoir respiré les miasmes de la foule des patients ou mieux des impatients !

L'après-midi, c'était distribution du pain blanc ; mon épouse est donc retournée refaire le même calvaire de 2 à 5 heures. Vendredi, ce sera pour la farine !...

C'est à en devenir malade: la preuve, c'est que deux femmes se sont évanouies et ont nécessité des soins. De plus, il manque de justice en cette affaire. Pourquai voit-on des Mme X..., Mlle Y..., M. Z... passer avant les autres parce qu'ils ont de petites entrées ou des connaissances et des parents au comptoir ?

Au nom de centaines de réclamants, ne pourriez-vous, Monsieur le Rédacteur en chef, signaler la chose et proposer ceci : faire appel à des dévouements qui ne manqueront pas pour multiplier les jours de vente et distribution, à des heures fixées par rues ou quartier.

Agréez, etc. *Un lecteur assidu.*

Le Coin du Pêcheur

La Pêche en Octobre

Cyprins et Voraces



Les nuits se font déjà plus froides et les cyprins ne se mettent plus en mouvement dès l'aube ; ils attendent pour circuler dans les profondeurs où ils se sont retranchés, que le soleil paraisse. Par vent froid ils demeurent immobiles, la tête sur fond, la queue en l'air ; seules les nageoires s'agitent par intervalles : c'est le repos absolu, c'est l'abstinence complète. Si, au contraire, la température est douce — ce qui, en octobre, arrive fréquemment — le gros gardon, la carpe, le barbeau et le chevesne mordent très franchement encore ; le gardon et la carpe à la pomme de terre, le barbeau au fromage ou au tourteau; mais le chevesne, dont les instincts carnivores se réveillent, ira de préférence à la cervelle, au sang caillé, au boyau de poulet et même au vif.

Octobre est d'ailleurs le mois par excellence pour la capture des voraces de toute espèce : la grosse anguille — celle à large gueule surtout — se prend au goujon mort ou vivant, de jour comme de nuit. Sa pêche, pendant le jour, est particulièrement attrayante. L'anguille attaque d'habitude discrètement, mais comme elle file bien et que sa défense est énergique !

Dans nos eaux intérieures, la perche se lance résolument sur le ver de terre, sur l'alevin et sur le poisson artificiel, tandis que dans les canaux du littoral, elle préfère la sardine et la crevette.

Et messire Grand-Gosier, que devient-il ? Il se met en chasse trois ou quatre fois par jour, cherchant à saisir de sa terrible mâchoire tout ce qui s'agite dans son cantonnement.

Recommandons aux pêcheurs novices de conserver tout leur calme au moment émotionnant de l'attaque.

L'Aquarium de Bruxelles nous a fourni l'occasion d'assister anciennement à un repas de ses pensionnaires et nous avons constaté, une fois de plus, le soin méticuleux que met le brochet à avaler sa proie, par la tête. Après avoir saisi, au hasard, un poisson quelconque, il lui fait parfois faire — sur place — le tour de sa mâchoire avant de l'engloutir, et c'est ce temps d'arrêt qu'il faut scrupuleusement respecter avant de ferrer, dans la pêche à l'amorce vivante avec monture ordinaire.

LE PETIT PÊCHEUR.

Chronique des Tribunaux

Tribunal Correctionnel de Charleroi

(Service spécial de La Région)

AUDIENCE DU 15 OCTOBRE

Vol. — B. Sylva, de Ransart, prévenue de vol est condamnée par défaut à 50 fr. d'amende avec sursis.

Falsification de farine. — Vancrombrugghe L., de Monceau-sur-Sambre et Adriaenssens Victor, de Marcinelle, sont poursuivis pour avoir vendu de la farine falsifiée à 140 fr. les 100 kilogs. Sur plainte d'un client, les prévenus ont immédiatement averti les fournisseurs de Bruxelles en menaçant de prévenir le Parquet. Un des fournisseurs habite 32, rue de France, à Bruxelles.

Le tribunal joint les affaires à charge de ces prévenus, achat, vente et falsification. M. Michaux a acheté aux prévenus de la farine à 150 francs. Il a demandé un reçu constatant que c'était de la farine de froment. La marchandise ne valait rien. Il réclama en vain.

Vancombrugghe déclara être l'associé de Adriaenssens.

M. Michaux se porte partie civile et réclame 75 francs. Il consigne la somme.

M. Laurent a acheté aux deux prévenus de la farine de froment, mais on lui a fourni du seigle à 150 frs et encore il y avait des cailloux dans la farine. Il les a payé sur bonne foi sans même exiger de reçu.

Mme Laurent a payé et avoue que les prévenus lui ont offert un reçu.

Louis CORNÉLIS, Charleroi
Seule Maison n'ayant jamais cessé de recevoir
LES VÉRITABLES BIÈRES D'ALOST
Gueuze Lambic extra, 2 ans de bouteille. 500.000 bouteilles en caves
Epsom Stout, la meilleure fabrication belge
Bureaux et Magasins rue Habart, 16-18, Marcinelle - Maison de dégustation rue Ch. Dupret, 5-7, Charleroi

M. Laurent dit que les prévenus ont voulu subtiliser sa femme en venant pendant son absence. Une autre dame Laurent a acheté 150 frs de la mauvaise farine vendue pour pure. Les prévenus ont refusé de la reprendre.

M. Renaud, chimiste, a analysé la farine, c'était tout seigle.

Le procureur du roi réclame une peine exemplaire, il n'est pas possible de continuer à tromper ainsi le public, ils ne pouvaient afficher à leur vitrine une pancarte mettant en vente de la « farine pure de froment ». Il regrette que l'on ne puisse défendre de vendre la farine à des prix exagérés.

Les défenseurs cherchent à établir que ce sont les prévenus qui ont été trompés par les Bruxellois, leurs vendeurs, ils n'étaient qu'intermédiaires. Ils ont été de bone foi.

Adriaenssens est condamné à 600 fr. ou 4 mois, Van Crombrugge à 600 fr. ou 4 mois. Il est alloué à la partie civile 150 fr. Les peines avec sursis de 5 ans.

Rupture de ban. — B. I., de Montignies-sur-S., est prévenu de rupture de ban. Il se trouvait à Valenciennes, en voyant des affiches interdisant aux étrangers de rester, il revint en août 1914 et ne fut arrêté qu'en mars 1915. 1 mois de prison.

Vol. — A. N., de Manage, a pris des épis de froment dans un champ pour une valeur de 7 fr. Le défenseur demande au tribunal de se montrer bienveillant. 30 fr. d'amende avec sursis de 3 ans.

D. H.-D., de Souvret, est accusé des mêmes faits pour une valeur de 15 à 20 fr.

30 fr. d'amende avec sursis.

Coup de picot. — Un nommé François F. de Châtelet est condamné par défaut à 8 jours de prison pour avoir donné un coup de picot de mineur à un ouvrier avec qui il avait eu une discussion.

Le tribunal ordonne la confiscation de l'arme.

Outrages. — B. Charlotte de Roux est condamnée à 50 fr. ou 15 jours de prison pour outrage à un maréchal-des-logis de gendarmerie à l'occasion d'une déposition en justice.

SPORTS

Jeu de Balle

ROUX, Place St-Louis. — Dimanche, à 1 h. 1/2 précise, aura lieu une nouvelle rencontre entre Jumet (Mouteau-Leurant) et Marcinelle (Guyaux). Les noms de ces deux bonnes parties suffiront pour attirer foule de spectateurs.

JUMET GOHYSSART. — Ballodrome des Quatre Chemins. — Résultat de la lutte de lundi dernier. Après un 12 à 12. Jumet (Mathieu) l'emporte sur Jumet (Francq).

Mathieu et Tournay sont à féliciter dans les vainqueurs et Raymond du côté des vaincus.

°°°

On reçoit dès maintenant les inscriptions d'un concours entre quatre parties de 3e catégorie, pour dimanche prochain, au local, chez Henri Dumont, à Gohyssart.

Reçu 0.50 pour les pauvres de Djean.

Jeu de bouloir.

MONTIGNY-LE-TILLEUL. — M. Louis Mansart, rue de Beaumont (Chapelle) à Montigny-le-Tilleul, nous prie d'annoncer qu'il met à la disposition de n'importe quel club son jeu de bouloir couvert pour y organiser des concours au profit d'œuvres de bienfaisance.

DE NOS LECTEURS

Un lecteur, nous pose la question suivante :

Quel est le prix des billets de tombola du Salon d'Automne de Bruxelles, chaque billet donne-t-il droit a un lot et où peut-on s'en procurer ?

NÉCROLOGIE

M. le docteur Armand Clercx,
Mme Armand Clercx, née Drianne,
Mme François Drianne-Cors,
M. Oscar Clercx,
Mme Oscar Drianne-Ligny.

Les familles Clercx, Drianne et Cors ont la profonde douleur de vous faire part de la mort de leur fils, petit-fils, frère, neveu et cousin bien-aimé, M. FERNAND CLERCX, candidat en médecine, soldat au 7me de ligne, né à Gilly le 5 août 1891, tombé glorieusement à la bataille de Lierre, le 5 octobre 1914.

Les funérailles, suivies de l'inhumation, dans le caveau de la famille, seront célébrées le lundi 18 octobre, à 10 heures, à l'église de Gilly (Haies).

Il ne sera pas envoyé de faire-part.

⁂

On nous prie d'annoncer la mort de :

M. ISIDORE DE MARS, père du sympathique docteur de notre ville, décédé à Forest-Bruxelles, le 9 octobre 1915.

L'enterrement a eu lieu dans l'intimité, à l'église Saint-Augustin, à Forest. Selon les volontés du défunt, il n'a pas été envoyé de faire part.

Prière aux amis et connaissances de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

⁂

On nous prie d'annoncer la mort de :

Mme Ve P. MAHIEU, née ROSALIE BROGNIET, décédée à Leernes.

Les funérailles seront célébrées lundi 18 courant, à 9 heures (H. B.), en l'église de Leernes.

Affiches, Arrêtés et Avis Allemands

AVIS. — Dès maintenant, des abonnements aux journaux belges admis dans tout le territoire occupé de la Belgique peuvent être demandés aux bureaux des postes. Ces derniers donnent les renseignements nécessaires.

Pour le moment, l'intermédiaire de la poste pour les journaux politiques n'est pas encore obligatoire. Dans le cas où un éditeur désirerait faire distribuer son journal par la poste, il devrait en informer le bureau des postes de sa résidence par une déclaration sur formulaire prescrit. Le bureau fera les arrangements nécessaires et préviendra l'éditeur des taxes à payer à la poste.

Pour l'inscription des différentes publications dans le tarif des abonnements aux journaux, le prix de vente doit être fixé en monnaie de mark. Un exemplaire complet de chaque journal doit être fourni sans frais au bureau des postes pour des buts de service. La formation des paquets destinés aux différents lieux de distribution incombe à l'éditeur. Chaque paquet doit être solidement emballé et muni d'une étiquette bien lisible, de la façon suivante :

Zeitungen nach
Dagbladen naar
Abonnements-poste.
Bestimmungsort
Plaats van oestemming
Lieu de destination.

Feuilleton de « LA RÉGION » N° 61

Flamberge au Vent

DEUXIÈME PARTIE

La Bergerette

Il y avait une ténébreuse affaire pour laquelle M. le cardinal de Mazarin eut, je m'en souviens, de nombreuses conférences avec le sieur de la Reynie, qui était alors un simple maître des requêtes. Le père et la mère de Mlle de Foix moururent tous les deux de mort violente. Elle avait un frère du nom de Phébus qui serait maintenant l'aîné de la maison.

M. le cardinal ne trouvant point suffisantes les preuves qu'on apportait de son décès, ordonna, sous l'agrément du roi, que les choses resteraient en l'état jusqu'au moment où la jeune Agénore prendrait mari, avec cette réserve que ledit comte de Foix, jadis chevalier de Grailly, jouirait des fruits, rentes et revenus en qualité de tuteur des deux enfants, l'une présente, l'autre absent.

Il se fit tout à coup un mouvement sur la terrasse où le flot des courtisans ouvrit un large passage.

— Les Anglais ! disait on, les Anglais !

Il y eut plus d'un regard sournois tourné vers Mme Henriette ; les hommes ne virent sur son charmant visage qu'un sourire bienveillant et gracieux, mais les femmes, interrogées, eussent répondu à l'unanimité qu'elle avait changé de couleur.

Montespan qui avait de la rancune, dit à M. de Rochechouart, son cousin :

— Je ne sais si Ma lame a songé à prendre des dispenses en cour de Rome.

Cette méchanceté se rapportait à un bruit qui courait au sujet de la triste prédilection témoignée au jeune duc de Montmouth, par Henriette, sa tante propre selon la nature.

Montmouth avait vingt ans. C'était dans toute la force du terme le prince anglais tel qu'on a pu le voir depuis que l'Angleterre existe : frais, brillant de teint et rond de formes. Une belle taille et avec cela une chevelure admirable, un appétit sans pareil et une vraie soif de lord !

Il n'y a que les Anglais pour garder ce teint clair en faisant le métier d'entonnoir.

Mylord duc de Montmouth, accompagné de Bedfort, son « attendant » et de ses deux squires le baron Glenyon et sir John Brooke, passa au travers de la noble foule, affable, souriant et chancelant un peu sur ses jambes molles, car il avait déjeuné.

Il salua fort galamment les dames qui avaient pris les armes en toute hâte pour l'accueillir avec la plus exquise coquetterie ; il tourna même pour la marquise de Montespan, un essai de compliment que celle-ci déclara adorable.

Puis il marcha droit à Mme Henriette, tandis que ses compagnons faisaient halte comme des soldats sur le champ de manœuvre.

Cette discrétion fut imitée dans le camp français, et Mme Henriette se trouva un instant isolée.

Elle était pâle, d'ordinaire, et les poètes du temps comparent la blancheur de son teint à l'ivoire. Quelque mots échangés en anglais entre elle et son beau neveu mirent une teinte rosée à ses joues. Il est si doux, loin du pays, de parler la langue maternelle.

Personne n'entendit ce qu'ils se disaient, mais les yeux parlent aussi et les dames crurent comprendre qu'Henriette suppliait son beau neveu de s'éloigner.

Le duc de Montmouth, avant d'obéir, se pencha et appuya ses lèvres sur la blanche main de Madame.

Soit qu'il eût peine à se relever, soit tout autre motif, le baiser fut long, trop long ; d'autant que, par un malheureux hasard, la foule s'ouvrit de nouveau dans la direction du cours, donnant passage à Monsieur, frère du roi, qui remontait du bord de l'eau, appuyé sur le bras du comte de Beuvron et suivi par ce riche comte de Foix qui avait tant occupé le cercle tout à l'heure.

Celui-ci ne voyait rien, selon son habitude, quoiqu'il lorgnât tout le monde avec ses petits yeux clignotans, mais il n'en fut pas de même de Monsieur, dont les sourcils se froncèrent avec violence quand il aperçut le groupe formé par Montmouth et Madame.

Sa taille un peu courbée et qui avait, malgré ses proportions viriles, des grâces efféminées, se redressa et se roidit.

Montmouth en ce moment se relevait, tout rouge de sa courbette prolongée, et Madame, au contraire, qui venait de reconnaître son mari, était blême comme une morte.

Autour de cela un grand silence régnait.

Montmouth sentait vaguement qu'il y avait quelque chose. Ayant promené sur la foule muette ce regard content des anglais qui ont bien mangé et bien bu, il aperçut Monsieur et lui adressa aussitôt un salut qui était une perfection au point de vue de l'étiquette.

Puis, tournant sur les talons, il prit la route du château, suivi de son « attendant » et de ces deux écuyers.

Monsieur s'approcha de Madame, et le cercle s'élargit davantage. On eut dit que le respect balayait à la ronde tous les témoins de cette scène conjugale.

La curiosité n'y perdait rien. Il n'y avait pas dans l'assemblée une prunelle d'homme ou de femme qui ne pétillât de curiosité.

Henriette, qui essayait de sourire, regarda son mari en face d'abord ; mais quand il lui prit la main, elle poussa un petit cri. Chacun devina, au mouvement de ses lèvres, qu'elle avait dit : Vous me faites mal.

Le frère de Louis XIV n'était pas un chevalier La jalousie des gens qui ne sont pas dignes d'être aimés le dévorait. Il avait, en outre, à venger la sentence royale provoquée par Madame, qui avait mis fin à un scandale de l'espèce la plus triste en fermant les portes d'une prison sur le chevalier de Lorraine.

Il serra plus fort, sans doute, car tout le sang généreux et jeune d'Henriette vint à sa joue.

— Monsieur, dit-elle assez haut pour être entendue de quelques-uns, chez nous, en Angleterre, il n'y a que les charbonniers pour battre leurs femmes.

— Le roi Henri VIII faisait mieux que battre les siennes, répondit tout bas Monsieur, qui lâcha la main et passa.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda ce bon Monsieur de Foix, en essayant de voir.

Bussy-Rabutin, qui causait avec la comtesse de Soissons, murmura en le montrant au doigt :

— Une bonne tête de bourreau !

Tout le monde se rapprochait cependant avec un empressement affecté, et tout le monde parlait très haut comme si les bavardages croisés eussent pu couvrir d'un voile ce honteux incident.

Madame avait la tête haute et le regard fier. L'orgueil séchait les larmes qui voulaient jaillir de ses yeux.

— Madame a bien voulu m'apprendre, dit-elle, que le roi est en route. Sa Majesté arrivera aujourd'hui même pour rendre visite à la reine.

— Et je ne le savais pas ! murmura Montespan qui croyait n'être pas entendue.

— Belle cousine, dit à son oreille la voix mordante de Bussy-Rabutin, chaque fois que Lavallière remonte sur l'eau, l'exil me prend comme un accès de goutte. Tenons-nous bien tous les deux.

Tout s'effaçait en ce temps-là devant le nom du roi. La nouvelle était d'ailleurs complètement inattendue, car Monsieur avait annoncé, la veille, son départ pour l'armée. Les courtisans ne se firent point faute de dire que Monsieur avait bien choisi son moment pour faire acte de vaillance à l'heure où la campagne était terminée, mais c'était là un mince détail.

(A suivre.) PAUL FÉVAL.

Etats-Civils

Forchies. — Du 16 septembre au 14 octobre :
Naissances. — Marie Paindaveine, Gilberte Vigneron, Aline Meurée, Raoul Marchand, Palmyre Eloy, Louise Beauval.
Publications de mariages. — Joseph Lanquart, médecin à Forchies et Alina Brigode, sans profession à Lillois Witterzée ; Edgard Gérard, traceur et Ghislaine Esgain, ménagère, tous deux à Forchies.
Mariages. — César Grard et Emilie Lequeux ; Edouard Paul et Maria Wauters.
Décès. — Adèle Abrassart, 51 ans, épouse de Ghislain Bury.

Gouy-lez-Piéton. — Septembre 1915 :
Naissances.— Brachot Raymond, Dorane Emile.
Décès. — Sanglier Adolpe, 65 ans, veuf de Plumet Félicie, époux Toche Mathilde ; Migeotte Louis, 68 ans, veuf Lecomte Zélie ; Sanglier Célina, 77 ans, veuf Plumet Aimable ; Lecomte Judith, 37 ans, épouse Gussemé Alphonse ; Colinet Flore, 2 mois ; un mort-né.

Fontaine-l'Evêque. — Du 16 sept. au 14 oct. :
Naissance. — Raymond Crépin.
Publications de mariages. — Léonice Bertieaux, maréchal-ferrant et Irma Foriez, ménagère, tous deux à Fontaine l'Evêque ; Alphonse Nopère, commis d'ordre au chemin de fer et Philomène Courton, tailleuse, tous deux à Fontaine-l'Evêque ; Josué Delcourt, industriel et Hélène Cambier, sans profession, tous deux à Fontaine-l'Evêque ; Emile Romain, pointier et Julie Cossiaux, ménagère, tous deux à Fontaine-l'Evêque.
Mariage. — Théodore Flies, houilleur et Rosine Roulet, ménagère à Forchies.
Décès. — Elise Baurain, 59 ans, épouse de Amédée Francq ; Désiré Haulet, 76 ans, époux de Marie-Thérèse Delporte ; Ernest Mainvault, 65 ans, célibataire ; Augustine Charles, 56 ans, épouse de Henri Collard ; Laure Gérard, 18 ans, célibataire ; Adelaïde Buxin, 93 ans, veuve de Dieudonné Delire ; Jean Asselman, 62 ans, célibataire.

Châtelet. — Du 25 septembre au 10 octobre :
Naissances. — Gislain Hermans, Lucie Vandemergel, Maximilien Lemoine, Ghislain Swartenbroek, Augustine Mathieu, Léon Bertrand, Albert Grognet, Marie Wuyts, Gislain Mahaux, Johannus Krooneu, Jeanne Hermanne.
Publications de mariages. — Delforge Aimable, houilleur et Gobert Georgine, repasseuse, tous deux à Châtelet ; Desclin Charles, journalier, à Châtelet et Vandemergel Félicie, journalière, à Châtelineau ; Régnier Armand, employé et Verhaeghe, tailleuse, tous deux à Châtelet ; Delbar Gustave, négociant et Thomas Marie, sans profession, tous deux à Châtelet.
Mariages. — Ledoux Aimé, ajusteur et Spineto Léona, tailleuse, tous deux à Châtelet ; Rottiers Philippe, batelier et Barrie Joséphine, batelière, tous deux à Châtelet.
Divorce. — Catherine Haut de Emile Dresse.
Décès. — Jules Florence, 2 ans : Julie Molle, ménagère, 36 ans, épouse Edouard Delbove ; Louis Melchior, houilleur, 58 ans, époux Pauline Dehoux.

Montigny-sur-Sambre. — Du 3 au 10 oct. :
Naissances. — Mélanie Anthonis, Lucienne Adriaens, Aimé De Leenkeer, Heini Paffer.
Publications de mariages. — Louis Lefèvre, forgeron, à Montigny-s-S. et Palmyre Brassart, sans profession, à Florennes : Fernand Migeot, machiniste à Montigny s-S. et Célina Leclercq, foraine, à Charleroi ; Séraphin Detienne, surveillant et Olga Degraux, ménagère, tous deux à Bousval ; Louis Lemmens, traceur, à Chatelineau et Bertha Couturier, tailleuse, à M.-s.-S : Félix Godeau, employé et Céleste Vandenbergen, repasseuse, tous deux à Montigny s-S. ; Camille Allebosch, lamineur et Hélène Braeckman, ménagère, tous deux à Montigny sur-Sambre.
Octave Van Eckoudt, 2 mois ; Léon Brasseur, sans profession, 77 ans, veuf Clara Barvais ; Virginie Hicguet, ménagère, 59 ans, époux J.-B. Wautelet ; Marie Baudox, 4 mois.

Jumet. — Du 3 au 9 octobre 1915 :
Naissances. — Nicolas Vandevandel, Elise Cornez, Julia Ladrière, Arthur Collin, Evariste Vleminckx, Alice Delin, Wivine Muller, Célina Quinif.
Publication de mariage.— Oscar Lefebvre, monteur Marie André, tailleuse, tous deux à Jumet.
Mariages. — Joseph Genot, tourneur en cuivre, à Jumet et Azélie Dequesne, ménagère, à Roux ; Ghislain Piérard, verrier et Joséphine Cappelleman, ménagère, tous deux à Jumet : Constant Rucquoy, ouvrier à l'Etat, à Ransart et Henriette Labar, ménagère, à Jumet : Augustin Tilman, houilleur et Marie Verbeke, journalière, tous deux à Jumet.
Décès. — Marie Lamignaux, sans profession, 75 ans 10 mois, veuve Louis Hembise ; Marie Bastin, sans profession, 81 ans 11 mois, veuve Bonaventure Wéry ; Catherine Nonclercq, ménagère, 69 ans 10 mois, épouse Jh Jacquet ; Jh Castiaux, ancien verrier, 70 ans 9 mois, époux de Pauline Lechien.

Neurasthéniques !
= DEBOUT ! =
VOICI LE SALUT

Les Poudres merveilleuses de la Croix Blanche soulagent immédiatement et guérissent sûrement TOUTES LES MALADIES NERVEUSES : EPOQUES DOULOUREUSES, MAL DE TÊTE, MIGRAINE, NÉVRALGIE, LA RAGE DES DENTS : vertiges, insomnie, palpitations ; — le rhumatisme, la sciatique, le lumbago, etc.

SANS DANGER POUR LA SANTÉ

En vente dans toutes les Pharmacies au prix de **fr. 1.25** la boîte ; **fr. 3.25** les **3** boîtes ou la triple boîte ; **fr. 6.25** les **6** boîtes ou la sextuple boîte.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS

Dépôt : PHARMACIE FÉDRALE
M. René GAILLOT, Charleroi 25

Par exploit du 13 octobre 1915, Madame Marie Blairon, ménagère, domiciliée à Leval-Trahegnies, pour qui est constitué Maître Octave HOUZE, avoué-licencié à Charleroi, rue Turenne, 56, a demandé la séparation de biens contre son mari : Casimir Basilique, cultivateur, domicilié à Leval-Trahegnies.
Pour extrait délivré par l'avoué soussigné,
847 O. HOUZE.

Usines et Fours à coke Emile Coppée

(SOCIÉTÉ ANONYME)
Haine-Saint-Pierre

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée Générale ordinaire qui aura lieu, le samedi 23 octobre 1915, à 2 heures de relevée, en les bureaux de Messieurs Evence Coppée et Cie, 103, Boulevard de Waterloo, à Bruxelles.

Ordre du Jour :

1° Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires sur les opérations de l'exercice 1914-1915.
2° Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes.
3° Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire,
4° Nominations statutaires :
5° Divers.

Commune d'Arquennes (Hainaut)

Institutrice. Traitement 1.100 francs. Indemnité de résidence 150 francs. Demandes à l'Administration Communale avant le 25 courant. 843

Offres et dem. d'emploi

On demande personnel pour magasin d'épicerie, cautionnement 1500 fr. Ecrire A. B. bur. du journal. 787

Jeune fille 30 ans, au cour. serv. désire pl. petit mén. ou personne seule. S'adres. rue Crétion, 20, Charleroi-Nord. 840

Ventes et locations

Beau café à remet. tout meublé. S'adr. r. Ferer, Charleroi. 829

Appartement de 3 pièces à louer, dans maison ferm. pr ménage sans enf. S'adr. bur. du journ. 833

Pied-à-terre à louer dans maison fermée. S'adr. bur. du j. 583

Annon. diverses

On dem. à acheter d'occ. 3 foyers à gaz bon état. Offres init PFF bur. journ. 836

A vendre mach. enregistreuse modèle 742 Etat neuf, prend. adr. bur. du journal. 846

On désire acheter d'occas. un lit anglais avec literie et du linge fin. S'adr. 4, rue du Manège 718

On demande à acheter Caisse Enregistreuse
72, Boulevard Jacques Bertrand. 771

Mathématiques

Revision du programme des Athénées et des Collèges. Préparation soignée aux examens de toutes les écoles spéciales. Soins particuliers pour élèves en retard. On se rend à domicile.
Ecrire ou s'adresser : **J. Maréchal,** 57, rue du Poirier, Montignies-s/S. Le tram Charleroi-Montignies fait arrêt rue du Poirier. 668
18 ANS DE PRATIQUE

- CARBURE -

A solder aux prix de fabrique, 3000 lampes à carbure en cuivre marque Lempereur et Bernard, et Joris de Liège. 25.000 becs à acétylène depuis 17 fr. le cent. Carbure disponible.
Vélos et accessoires. Réparations soignées
Grande réduction pour revendeurs 734
Maison MICHEL R. Neuve, 50, Charleroi

Maison Biot-Linglin
Rue du Grand-Central
CHARLEROI
MACHINES AMÉRICAINES
Moissonneuses, Faucheuses, Faneuses
et Rateaux Automatiques
Hache-paille, Aplatisseurs,
Concasseurs d'avoine
Machines à moudre le grain
Fours portatifs avec pyromètres et cuisinières à cuire le pain
PRESSES A BRIQUES
Les magasins sont fermés les Dimanches à midi.

Maison de Confiance et de Premier Ordre — Fondée en 1889



GONZE OPTICIEN
Spécialiste
12, Rue Puissant, CHARLEROI
216

Appareils - - Plaques - - Papiers - - Produits
Photographiques
Articles pour peintres et artistes
A LA BOULE ROUGE
14, Rue de l'Industrie, 14, CHARLEROI

Avis aux tenanciers de jeux de bouloir
Pour vos quilles et boules, adressez-vous
Rue Dourlet, 23, Charleroi-Nord
en face des Ecoles 844
Boules goudronnées

Assurances sur la Vie

Afin d'aider les **Belges momentanément gênés et désireux de s'assurer sur la vie,** la Société Belge Union et Prévoyance délivre des contrats **avec paiement des primes après la guerre seulement, mais avec effet immédiat en cas de décès, risque de guerre compris.** Tarifs les plus avantageux connus en Belgique.

Prêts Hypothécaires

Conditions spéciales aux sinistrés de la guerre. Capitaux importants disponibles à taux réduits.

Achats d'immeubles en Rentes viagères
S'adresser à **M. Lejeune,** Directeur pour les Provinces de Hainaut et Namur, 88, **Boulevard Audent, 88** (en face du Parc), **à Charleroi.** 528
Bureau ouvert de 9 h. à 12 h. 1/2.

3500 Machines

Broyeurs, concasseurs divers, malaxeurs, moteurs, chaudières et machines à vapeur, presses, tours, forreuses, scies à ruban, rabotteuses, transmissions etc. etc., sont mis en vente à moitié prix et sont visibles tous les jours au
Matériel industriel Belge, 140, avenue du Moulin
(Pont de Luttre) Bruxelles-Midi. Arrêt des trams, 14, 56, 58. (Etablissement situé derrière la brasserie de MM. Wielemans-Ceuppens à droite sitôt passé le pont de Luttre). 43

MÉLASSE Pure
Dépôt : Brasserie PIÉRARD
(Pont du Canal)
Concassage d'avoine

CAISSES D'EMBALLAGES
N. LEROY, négociant en bois à Marchienne
933

Stock important de :
COGNACS français (importés)
Apéritifs français "Cassagnas,, marque déposée
Vins de CHAMPAGNE ordinaires et de marques
Vins blancs Bordeaux Bourgogne vieux en bout.
Fourniture par paniers assortis
GROS — DEMI-GROS
Maison L. MARSIGNY-ZICOT
Marcinelle-Charleroi 103

Prêts. — Si vous désirez emprunter de petites sommes sur hypothèques adressez-vous par écrit à Z. M., bureau de LA RÉGION.

POUR VOTRE SANTÉ

— POUR VOTRE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE —
il est nécessaire que vous ayez recours aux connaissances d'un professeur ! Abandonné à vous-même, il vous est impossible de pratiquer seul votre culture physique. Si vous êtes dans les affaires, employés, commerçants, fonctionnaires, ouvriers, il ne vous est pas permis de soigner comme il convient votre organisme : chez vous, au magasin, au bureau, à l'atelier, vous êtes distraits par les affaires ; vous n'y apportez pas tout le soin, toute l'attention, toute l'énergie désirables.
Profitez des études et de l'expérience pratique de **M. Antonio,** professeur, directeur-fondateur de l'Ecole de culture physique, 49, rue du Cavalier, Charleroi. Résultats certains. Installation moderne. Conseils. Encouragements. Entraînement.

Le "FORTIFIANT,, Cusenier
Vin tonique et apéritif au Quinquina -- Dans tous les CAFÉS
Ed. VISSOUL, Produits CUSENIER, 27, Rue d'Assaut, Charleroi

La Double-Sterk
est une BIÈRE saine, digestive, fortifiante
recommandée par les sommités médicales.
La Double-Sterk est sans rivale
• **Dépôt : Rue du Pa, Couillet**

Editeur : CAMILLE PESTIAUX, Charleroi.